



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2018

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux contribuables de la susdite municipalité, conformément à l'article 956 du Code municipal, à l'effet que le Conseil de ladite municipalité adoptera le budget pour l'année 2018 lors d'une session extraordinaire qui se tiendra lundi le 11 décembre 2017 à 19h30 à la salle du conseil située au 20, chemin McAlendin à Mayo, Québec.

Les délibérations du Conseil et la période de questions qui suivra porteront exclusivement sur le budget.

DONNÉ À Mayo, ce 1er jour de décembre 2017.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Martin Cousineau
Directeur général et secrétaire-trésorier